

**MAIRIE de MELLES**



31440 Haute-Garonne  
☎ 05 61 79 41 66 ☎ 05 61 79 41 41  
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr  
Site internet : mairie-melles.fr

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 Janvier 2020

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, Henri Desplan, J.Michel Desplan, Jacques Pavan, Cédric Sagué.

Absents excusés :

Alain Trey, procuration à Henri Desplan,  
J.Damien Laborde procuration à Cédric Sagué.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 14 Novembre 2019 qui est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

#### **1. Columbarium et jardin du souvenir - Règlement :**

Madame Le Maire lit le règlement qui s'appliquera à l'organisation du columbarium et du jardin du souvenir du cimetière de Melles.

Les tarifs ont été votés lors d'un précédent CM.

Vote à l'unanimité approuvant ce règlement.

#### **2. Groupement pastoral du Crabère - Convention 2020-2025 :**

En 2020, une nouvelle convention doit être signée pour 5 ans avec le Groupement Pastoral du Crabère représenté par Madame Pascale FOURQUET Présidente.

La convention prendra effet le 1er Mars 2020.

Des parcelles situées dans le secteur Oumbré de Montjijole (C942 - 34ha) ainsi que des parcelles situées dans le secteur Clots du Jarus (114, 113, 106 - total : 65ha) sont exclues du bail de location des estives afin que la commune puisse solliciter des subventions pour gel de vieilles forêts de ces parcelles.

Convention signée pour 1996 ha.  
Le montant du bail est 1500€ l'an, soit 0,75€/ha.

Vote à l'unanimité.

Madame le Maire est chargée de finaliser la signature de la convention.

### **3. Groupement pastoral du Barestet - Convention 2020-2025 :**

Ce groupement pastoral ariégeois exploite en estive depuis des années le secteur de Pale de Raze. Il souhaite officialiser cette pratique par une convention qui porte sur une surface de 167 ha sur une durée de 5 ans, à partir du 1er Mars 2020.  
Montant du loyer : 142€ soit 0,85€/ha.

Vote à l'unanimité.

Madame le Maire est chargée de finaliser la signature de la convention.

### **4. Nouveaux statuts Syndicat de Télévision de la Barousse :**

Modification des statuts de ce syndicat auquel adhère la Commune.

Après lecture des nouveaux statuts, la modification est acceptée par délibération par le Conseil municipal.

### **5. Motion de soutien au TGI de Saint Gaudens :**

Une fusion est prévue entre le Tribunal de grande instance et le Tribunal d'instance de Saint Gaudens dans un seul Tribunal départemental à Toulouse.

Cela signifie la disparition de la justice de proximité.

Une motion de soutien réclamant le maintien du Tribunal et l'abandon de la réforme est signée par le Conseil municipal.

### **6. Questions diverses :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h heures.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Annie Ayrat

